

Conseil Municipal du 26 février 2020

Le vingt-six février deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **21 février 2020** se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : - néant

Secrétaire de séance : Daniel GEORGET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2020.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 4c- BA Maison Médicale : décision de suspendre le reversement partiel de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe
 - 5 - Poteaux Incendies : Convention Régie des Eaux-Commune de Vaiges pour la gestion du parc de Poteaux Incendie
 - 6 - Cession d'une débroussailleuse
 - 7 - Signature de la Convention du Fonds de concours départemental pour les travaux de la Rue du Fief aux Moines (liaison RD 125).
 - 8 - Opération 165 / Cimetièrre : Aménagements funéraires
 - 9 - Rectification de la délibération n° 2020-01-30-02b / Annulation d'une subvention
- Le Conseil Municipal accepte ce supplément d'ordre du jour.

Budgets

1) Votes des comptes de gestion 2019 (résultats des comptes de caisse en Trésorerie)

1a) Compte de gestion 2019 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)

DCM 2020-02-26-01a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2019, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, pour le Budget Annexe Lotissement du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 3/3/2020

1b) Compte de gestion 2019 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2020-02-26-01b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2019, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 09/03/2020

1c) Compte de gestion 2019 / Budget Maison Médicale

DCM 2020-02-26-01c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2019, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 09/03/2020

1d) Compte de gestion 2019 / Budget Commune

DCM 2020-02-26-01d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2019, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, pour le Budget Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 09/03/2020

2) Votes des Comptes Administratifs 2019 (résultats des comptes de budgets)**2a) Compte Administratif 2019 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)**

DCM 2020-02-26-02a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2019 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Haut Ormeau - RESULTATS année 2019**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	386 269,94 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1,01 €
Total recettes	386 270,95 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	386 270,95 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	386 270,95 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 0,00 €

A reporter au budget Primitif 2020

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	358 718,65 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	358 718,65 €
Réalisé en Dépenses d'investissement	358 718,65 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	358 718,65 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EQUILIBRE** 0,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2019 pour le Budget Annexe « Lotissement du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

2b) Compte Administratif 2019 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2020-02-26-02b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2019 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Les Roseaux - RESULTATS année 2019**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	315 127,64 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	89 156,12 €
Total recettes	404 283,76 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement	302 412,68 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	302 412,68 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 101 871,08 €

A reporter au budget Primitif 2020

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	301 802,34 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	301 802,34 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	301 802,34 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	301 802,34 €
Résultat d'investissement	
Recettes – Dépenses = <i>EQUILIBRE</i>	0,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2019 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9 | 03 | 2020

2c) Compte Administratif 2019 / Budget Maison Médicale

DCM 2020-02-26-02c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2019 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2019**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	28 269,14 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	28 269,14 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement	9 945,63 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	9 945,63 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = *EXCEDENT* **18 323,51 €**

A reporter au budget Primitif 2020 (sous réserve décision affectation)

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	32 569,96 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	32 569,96 €
Réalisé en Dépenses d'investissement	15 279,67 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	32 569,29 €
Total dépenses	47 848,96 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = *DEFICIT* **-15 279,00 €**

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2019	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2019	2 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2019 = DEFICIT	-2 000,00 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2019

(à prévoir au BP 2020)

Résultat d'investissement : DEFICIT	-15 279,00
Restes à réaliser en investissement : Déficit	-2 000,00
Besoin de financement de l'investissement 2019	-17 279,00

Montant à couvrir au BP 2020 par décision d'affectation de l'excédent de fonct 2019 ci-dessus

Décision :

<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2019 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».</i>

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 09/03/2020

2d) Compte Administratif 2019 / Budget Commune

DCM 2020-02-26-02d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2019 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTATS année 2019**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	1 444 188,76 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté /Commune	552 057,17 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté / CCAS	15 431,21 €
Total recettes	2 011 677,14 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement	1 110 799,95 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	1 110 799,95 €
Résultat de fonctionnement	
Recettes – Dépenses = EXCEDENT	900 877,19 €
<i>A reporter au budget Primitif 2020</i>	

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	491 889,46 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	163 294,97 €
Total recettes	655 184,43 €
Réalisé en Dépenses d'investissement	870 379,45 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	870 379,45 €
Résultat d'investissement	
Recettes – Dépenses = DEFICIT	-215 195,02 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2019	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2019	253 429,10 €
Restes à réaliser au 31/12/2019 = DEFICIT	-253 429,10 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2019

(à prévoir au BP 2020)

Résultat d'investissement : DEFICIT	-215 195,02
Restes à réaliser en investissement : DEFICIT	-253 429,10
Besoin de financement de l'investissement 2019	-468 624,12

Montant à couvrir au BP 2020 par décision d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2019 pour le Budget Commune.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9 | 03 | 2020

3) Votes des décisions attachées aux Budgets Primitifs**3a) Budget Maison Médicale : Affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020**

DCM 2020-02-26-03a

Après constatation des résultats de l'exercice 2019,

=> section fonctionnement : excédent de 18 323,51 €

=> section investissement :

-> Déficit de 15 279,00 €

-> Déficit sur Restes à réaliser de 2 000,00 €

Décision*Considérant les résultats rappelés ci-dessus,**Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2020, l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :**1°) de reporter le déficit d'investissement constaté à la clôture 2019 (15 279,00 €) à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » au Budget Primitif 2020 ;**2°) d'affecter en partie l'excédent de fonctionnement constaté fin 2019 (18 323,51 €), pour un montant de 17 279 € sur l'article 1068 de la section investissement, pour couvrir le besoin de financement de cette section constaté fin 2019 comme présenté ci-dessus ;**3°) de reporter le solde, d'un montant de 1 044,51 €, de cet excédent de fonctionnement 2019 à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2020.*

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9 | 03 | 2020

3b) BA Maison Médicale : décision de suspendre le reversement partiel de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe

DCM 2020-02-26-03b

Considérant l'avance d'un montant de 142 216 € consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale » pour soutenir le financement des travaux de la 3^{ème} phase d'aménagement de la Maison Médicale ;

Considérant le solde de 64 000 € restant à reverser sur cette avance suite aux remboursements partiels suivants :

- 16 216 € en 2016,
- 62 000 € en 2018.

Considérant les travaux de préparation budgétaire de la Commission de Finances en date du 20 février 2020, et l'impossibilité de dégager des ressources suffisantes pour poursuivre le remboursement de cette avance ;

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suspendre pour l'année 2020 le reversement partiel (initialement prévu à hauteur de 6 000 € par an) cette avance consentie par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

3c) Budget Commune : Affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020

DCM 2020-02-26-03c

Après constatation des résultats de l'exercice 2019 du Budget Général :

- => section fonctionnement : excédent réalisé de + 900 877,19 €
- => section investissement : déficit réalisé de - 215 195,02 €
- > s'accompagnant d'un déficit en restes à réaliser de - 253 429,10 € ;

Décision

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2020 l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

1°) d'inscrire la somme de 475 928,25 € à l'article 1068 de la section investissement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2018, et se décomposant comme suit :

- > 215 195,02 € pour couvrir le déficit d'investissement 2019,
- > 253 429,10 € pour couvrir le déficit des restes à réaliser au 31/12/2019,
- > 7 304,13 € pour le financement d'opérations nouvelles en 2020 ;

2°) d'inscrire le solde de cet excédent de fonctionnement 2019, soit la somme de 424 948,94 € (900 877,19 - 475 928,25 €) à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2020.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

3d) Vote des taux d'imposition 2020

DCM 2020-02-26-03d

En préalable au vote du Budget Prévisionnel, le Conseil Municipal est invité à voter les taux des taxes d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti.

(Bases d'imposition prévisionnelles 2020 non reçues des Services Fiscaux à ce jour).

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'imposition en cours,
- et vote donc les taux comme suit pour l'année 2020
- > TH = 18,75 %
- > TFPB = 19,24 %
- > TFPNB = 29,84 %.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

4) Votes des Budgets Primitifs 2020

4a) Budget Primitif 2020 / Lotiss. Haut Ormeau

DCM 2020-02-26-04a

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à 377 723,65 €.

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 369 895,70 €.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

4b) Budget Primitif 2020 / Budget Lotiss. Les Roseaux

DCM 2020-02-26-04b

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 377 602,27 €

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 319 597,27 €.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

4c) Budget Primitif 2020 / Budget Maison Médicale

DCM 2020-02-26-04c

Considérant la décision d'affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020 pour ce Budget Annexe,

Considérant la décision de suspendre l'échéancier de remboursement de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général pour ce Budget Annexe,

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 48 981 € ;

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 52 559 €.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée 9/03/2020

4d) Décision préalable au vote du Budget Général : Subvention accordée au Budget Annexe Maison Médicale pour équilibre de la section de fonctionnement en 2020

DCM 2020-02-26-04d

Considérant le besoin de ressources de la section de fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale,

Considérant l'utilité publique de cet établissement,

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *DECIDE l'inscription, à l'article 657363 du Budget Général 2020, d'un crédit de 40 000 € en vue du versement d'une subvention d'équilibre pour la section fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale pour l'année 2020 ;*
- *PRECISE que le montant définitif et la décision de versement de cette subvention feront l'objet d'une délibération expresse en fin d'exercice (en Séance du Conseil Municipal de novembre 2020).*

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

4e) Budget Primitif 2020 / Budget Commune

DCM 2020-02-26-04e

Considérant la décision d'affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020 pour ce Budget, Après s'être fait présenter la proposition de budget, et en avoir délibéré,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 354 735,94 € ;

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 475 365,79 €.

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

Défense extérieure contre l'incendie

5) Poteaux Incendies : Convention Régie des Eaux-Commune de Vaiges pour la gestion du parc de Poteaux Incendie

DCM 2020-02-26-05

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la Régie des Eaux des Coëvrons pour le suivi et l'entretien du parc des poteaux incendie de la Commune de Vaiges.

Cette convention précise les conditions administratives, techniques et financières du contrôle et de l'entretien des poteaux incendie publics alimentés par le réseau d'eau potable.

En contrepartie des prestations fournies par la Régie des Eaux des Coëvrons, la Commune lui versera une rémunération annuelle d'un montant de 29 € par poteau (montant de base et révisable annuellement).

La garde et la surveillance des poteaux incendie reste de la responsabilité de la Commune ; aussi, les coûts de remplacement ou de réparation des capots, ou autres pièces détériorées (ou volées) restent à la charge de la Commune.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la convention proposée, et jointe en annexe de la présente délibération, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- autorise Madame Julie DUCOIN, 1^{ère} Adjointe, à signer cette convention en qualité de représentante de la Commune de Vaiges (M. le Maire étant signataire de ladite convention en qualité de Président de la Régie des Eaux des Coëvrons).

Enregistrée en Préf le 05/03/2020

publiée le 9/03/2020

Cession de matériel

6) Cession d'une débroussailleuse

DCM 2020-02-26-06

Monsieur Yves LETERME présente la demande de M. Eric JUPIN offrant un montant de 1 200 € pour l'acquisition de la débroussailleuse communale de marque ROUSSEAU.

NB : Date d'acquisition estimée : 1994 -Equipement non identifié sur l'actif communal à ce jour, des investigations supplémentaires (n° d'inventaire, valeur d'acquisition, ...) devront être menées en vue de la mise à jour de l'actif communal).

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente de la débroussailleuse ROUSSEAU à M. JUPIN Eric pour un montant de 1 200 €.
- précise qu'il y a lieu de sortir cette débroussailleuse de l'actif des biens de la Commune de Vaiges.

Enregistrée en Préf le 09/03/2020

publiée le 9/03/2020

Opération 172 -Rue du Fief aux Moines

7) Signature de la Convention relative au versement d'un Fonds de concours départemental pour les travaux de la Rue du Fief aux Moines (RD 125)

DCM 2020-02-26-07

Par courrier en date du 29 novembre 2018, le Département de La Mayenne (Service des Routes ATDC) a émis des recommandations et prescriptions sur le projet communal de réaménagement de la Rue du Fief aux Moines, classée Route Départementale 125.

En corrélation avec ces prescriptions liées aux exigences de la conservation du réseau routier départemental, le Conseil Départemental apportera une contribution financière (fonds de concours) pour les travaux liés à ces prescriptions.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général en date du 21 février 2020, présentant la convention relative au versement de ce fonds de concours.

Décision :

- Après lecture de la convention de la Convention relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la Commune de Vaiges, jointe en annexe de la présente délibération, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*
- accepte ladite convention réglant les modalités de versement du Fonds de Concours pour un montant prévu à hauteur de 42 000 € TTC maximum ;
 - autorise le Maire à la signer.

Enregistrée en Préf le 09/03/2020

publiée le 9/03/2020

Opération 165 -Cimetière

8) Aménagements funéraires

DCM 2020-02-26-08

Monsieur le Maire rend compte de la procédure en cours : 1 candidat va être recontacté pour préciser son offre incomplète.

Subventions aux associations

9) Rectification de la délibération n° 2020-01-30-02b /annulation d'une subvention

DCM 2020-02-26-09

Suite à la publication de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020 au cours de laquelle les subventions aux associations ont été votées, l'Association des Donneurs de Sang bénévoles Montsûrs-Vaiges a fait observer qu'elle n'a pas sollicité de subvention pour l'année 2020.

Décision :

Le Conseil Municipal prend acte de ces observations et annule le vote de la subvention 2020 d'un montant 200 €, allouée à l'Association des Donneurs de Sang Montsûrs-Vaiges.

Enregistrée en Préf le 09/03/2020

publiée le 9/03/2020

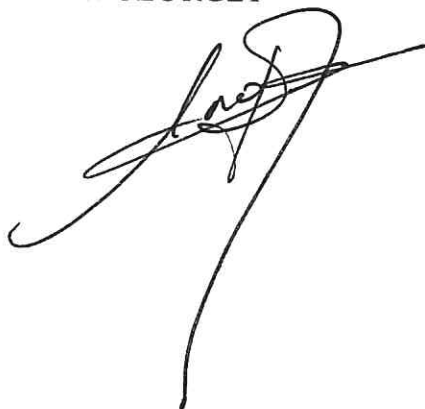
Questions diverses

- Association de L'Oriole : courrier de remerciements pour la subvention communale exceptionnelle d'un montant de 5 000 € destinée à l'organisation du Festival de musique en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Secrétaire de séance,

Daniel GEORGET



Le Maire,

Régis LEFEUVRE

